

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 724

présenté par

M. Sirugue, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 23, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède à l'harmonisation des délais de convocation des réunions communes des IRP, en conséquence des modifications apportées au cours du débat à l'article 8 sur la DUP par l'amendement 723.